



RÈGLEMENT

1. Principe du challenge

Le Challenge inter-IUT de la Veille met en compétition plusieurs équipes d'étudiants des départements Information-Communication, issues de l'option Information Numérique dans les Organisations. En 2018, 9 IUT concourent : Besançon, Bordeaux, Dijon, Le Havre, Lyon, Nancy, Strasbourg, Toulouse et Tours.

Le sujet est proposé par une entreprise de dimension internationale. Sur un thème stratégique pour l'entreprise, les étudiants doivent montrer leur capacité à se saisir en un temps limité de toute l'information disponible, à la synthétiser et à la mettre en perspective, afin de fournir au commanditaire la base d'une réflexion stratégique.

2. Dévoilement du sujet

Le sujet du Challenge et l'identité de son commanditaire seront dévoilés **le lundi 8 janvier 2018 à 8h00** par mail adressé aux enseignants référents des établissements et par publication sur le site web et la page Facebook du Challenge.

3. Règles de confidentialité

Les étudiants doivent se conformer aux exigences de confidentialité du commanditaire. Les enseignants correspondants des établissements seront informés de ces exigences particulières au moment du dévoilement du sujet.

À partir du dévoilement jusqu'à la fin du Challenge, il est strictement interdit aux étudiants de prendre contact avec l'entreprise sponsor ou une filiale de cette entreprise. Le non-respect de cette règle entraîne la disqualification immédiate de l'équipe.

4. Questions au commanditaire

À compter de la date de dévoilement du sujet et jusqu'au 20 janvier, les enseignants référents des établissements participants peuvent transmettre des questions au commanditaire de l'étude, non pas directement, mais par l'intermédiaire de l'IUT de Besançon. Les réponses du commanditaire sont retransmises aux correspondants des établissements et seront publiées sur le site du challenge. Ces questions doivent être formulées sous forme d'hypothèses, ou encore présenter une alternative, de telle manière qu'il puisse y être répondu très brièvement, typiquement par oui ou par non.

5. Sélection des équipes finalistes

La sélection de l'équipe qui représentera chaque IUT lors de la finale est organisée par chaque établissement. Chaque équipe finaliste comporte au maximum 5 membres.

6. Envoi des dossiers finalistes

Les équipes sélectionnées par chaque établissement devront faire parvenir leur dossier, au plus tard **le jeudi 25 janvier 2018 à 16h**, par courriel adressé obligatoirement à ces 2 adresses : fsimonot@univ-fcomte.fr et mlbetbeder@univ-fcomte.fr, avec demande d'accusé de réception.

7. Contenu du dossier

Le contenu du dossier à fournir par chaque équipe finaliste est le suivant :

- une note de synthèse de 8 pages de texte (pdf) ; cette note peut être accompagnée d'annexes, dans la limite de 20 pages d'annexes, et à condition que ces annexes soient citées dans le texte de la note ;
- une bibliographie structurée et/ou commentée (longueur non limitée)
- une infographie d'une page consistant en la représentation visuelle synthétique d'une partie ou de l'ensemble du dossier (pdf)
- une note de préconisations de veille (une page, pdf) portant sur les méthodes et/ou les outils recommandés.

Les dossiers ne respectant pas les volumes maximum et les consignes d'envoi ne seront pas admis à concourir, et ne seront donc pas transmis aux membres du jury.

8. Règles de typographie et d'anonymat à respecter

- Police : Times 11 pour le corps du texte, libre pour les titres, inter-titres, schémas et pages de garde
- Marges : toutes marges de 2,5 cm minimum
- Interligne : normal

Les documents étant destinés à être anonymes, le nom de l'établissement et les noms des étudiants ne doivent pas apparaître sur les documents mais doivent être précisés dans le mail d'envoi.

9. Respect du droit d'auteur

Toute citation d'un document ou partie d'un document doit figurer entre guillemets et être immédiatement suivie de l'indication de la source. Le non-respect de cette consigne entraîne la disqualification immédiate et complète de l'équipe.

10. Déroulement de la finale

Le jour de la finale, le jeudi 1er février 2018, l'ordre de passage des équipes est tiré au sort en début de séance.

Chaque équipe dispose de 15 minutes pour présenter ses travaux qui s'appuient sur une PréAO. Chaque présentation orale est suivie des questions du jury, pendant 10 minutes environ. Les questions du jury ne doivent pas comporter une évaluation, encore moins une critique de la présentation : elles ont pour but d'amener l'équipe à revenir sur une éventuelle erreur, à préciser ou à compléter un point.

11. Évaluation des dossiers et des présentations orales par les membres du jury

Les dossiers anonymes envoyés par les équipes finalistes seront transmis dans la journée du 26 janvier, par voie électronique, aux membres du jury.

Le jury est composé du commanditaire du challenge et de plusieurs professionnels de la veille, invités par l'IUT de Besançon. Il est présidé par le commanditaire. Le secrétariat du jury est assuré par des enseignants de l'IUT de Besançon.

12. Délibération du jury

A l'issue des présentations orales, le jury se retire pour délibérer sur la base des critères cités dans les fiches d'évaluation. Afin de permettre une bonne restitution des décisions du jury aux étudiants, un enseignant de chaque établissement concourant peut assister à la délibération du jury, sans prendre la parole.

Pour chaque équipe, le secrétariat du jury relève les notes attribuées et les appréciations formulées par tous les membres du jury. Il établit un premier classement général des équipes. Le jury délibère sur cette base, et désigne l'équipe gagnante.

--==--